

Note d'information
CAP Agent Accompagnant au Grand Âge - Session 2026

CONSIGNES AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

 INSCRIPTION EN LIGNE

**Ouverture des
inscriptions du mercredi
01 avril au vendredi 15
mai à 16h**

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

LES LIEUX DE FORMATION OU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Pour présenter les épreuves du CAP AAGA, **les candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen ne sont pas tenus de justifier de périodes de formation en milieu professionnel, ni d'expérience professionnelle au sein de structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées.**

MAIS Il est **indispensable** d'avoir effectué des stages ou acquis une expérience professionnelle dans le secteur afin de développer les compétences nécessaires à la réalisation des fiches d'activités professionnelles exigées lors des épreuves orales de l'examen.

1. LES EPREUVES PROFESSIONNELLES

1.1. L'épreuve EP1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne -
coefficient 6

Epreuve orale – exposé du candidat et entretien - Durée 30 min (Exposé du candidat de 10 min maximum suivi d'un entretien de 20 minutes)

1.1.1. Les finalités de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier :

– La maîtrise des compétences liées aux services et à l'entretien collectif de la personne, telles que :

- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la mise en place et le service des repas

- Remettre en état les matériels et entretenir les espaces collectifs
- Entretien le linge

1.1.2. Le déroulé de l'épreuve EP1

Le candidat présente **oralement 3 fiches** en s'appuyant sur une expérience professionnelle.

Pour chaque fiche, le candidat expose les activités en présentant systématiquement le contexte professionnel d'intervention et en décrivant les activités professionnelles menées.

1.2. L'épreuve EP2 : Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé - coefficient 6
Epreuve orale – exposé du candidat et entretien - Durée 30 min (Exposé du candidat de 10 min maximum suivi d'un entretien de 20 minutes)

1.2.1. Les finalités de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier:

- La maîtrise des compétences liées aux services et à l'entretien collectif de la personne, telles que :
 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle
 - Etablir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident
 - Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - Entretien et personnaliser la sphère privée

1.2.2. Le déroulé de l'épreuve EP2

Le candidat présente **oralement 2 fiches** en s'appuyant sur une expérience professionnelle.

Pour chaque fiche, le candidat expose les activités en présentant systématiquement le contexte professionnel d'intervention et en décrivant les activités professionnelles menées.

IMPORTANT POUR LES EPREUVES EP1 et EP2 :

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat ne pourra pas se présenter aux épreuves et se verra attribuer la note de zéro.

2. LE REFERENTIEL DU DIPLOME

Ce document est disponible sur le site internet Eduscol :

https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/CAP_AAGA.html